

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de HESPERANGE

Séance publique : 27 septembre 2010

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commune de
HESPERANGE

Point de l'ordre du jour

no 11

OBJET :

« Communes et écoles sans
pesticides »

Date de l'annonce publique : 21 septembre 2010

Date de la convocation des conseillers : 21 septembre 2010

Présents : MM. Mmes Lies, bourgmestre
Lamberty, Zeimes, échevins
Adehm, Feyder, Hoffmann, Leven, Manderscheid,
Schadeck, Staudt, Theis, Wingert, conseillers
Mertes, secrétaire

Excusés : Thull, échevin, Spirinelli, Tex, conseillers

Le Conseil Communal,

Revu sa décision du 29 février 2008 portant adhésion au réseau luxembourgeois des zones sans OGM ;

Considérant que les cultures d'OGM et l'utilisation massive de pesticides sont étroitement liés ;

Considérant que les cultures d'OGM et l'utilisation de pesticides dans le monde sont responsables d'une partie de la perte de biodiversité ;

Considérant que l'agriculture industrielle, basée sur les OGM et une utilisation massive de pesticides, pose de graves problèmes socio-économiques aux petits paysans du Sud ;

Considérant que l'utilisation de pesticides pose de sérieux problèmes aux populations d'abeilles, aux hyménoptères pollinisateurs et autres insectes ;

Considérant que les pesticides ont un impact négatif sur la santé et surtout sur la santé des populations les plus fragiles dont les enfants ;

Considérant que plus le contact entre populations et pesticides est intense, plus les risques pour la santé augmentent ;

Considérant que le « Roundup », pesticide utilisé massivement dans les cultures d'OGM, a des effets négatifs sur la santé, notamment des effets négatifs sur la reproduction et sur le développement de cancers ;

Considérant que dans leur vie quotidienne, les enfants sont exposés à un cocktail de pesticides ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des voix

Décide de

1. s'engager à réduire (de 80% au moins) l'utilisation de pesticides sur l'ensemble des terrains lui appartenant ;

2. refuser l'utilisation des pesticides « Roundup » sur l'ensemble des terrains lui appartenant ;
3. ne pas utiliser de pesticides sur les terrains lui appartenant et notamment sur les terrains où jouent des enfants ou ceux qui se trouvent à proximité des endroits où il y a des enfants : autour des écoles, crèches et autres structures d'accueil, les aires de jeux ;
4. faire des efforts pour sensibiliser les structures d'accueil pour enfants et les crèches privées, les jardiniers et les agriculteurs sur les effets négatifs et les dangers liés à l'utilisation de pesticides ;
5. augmenter la biodiversité sur les terrains autour des écoles et structures d'accueil en diminuant les pelouses en faveur de parcelles avec des fleurs indigènes, sources de nectar et de pollen pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Une telle mesure augmenterait aussi la valeur éducative et pédagogique des terrains autour des écoles et structures d'accueil.

En séance à Hesperange. Date qu'en tête.